

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
de Bourges

Le :

Et

Publication ou notification

du :

L'an 2026, le 26 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Herry s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de CHOULOT Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/06/2026.

Présents : M. de CHOULOT Etienne, Maire, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme PERRY Odile, Mme EGROT Stéphanie, M. BERNARD Thierry, M. POUVESLE Philippe, Mme de CHOULOT Bénédicte, Mme MARTIN Nadine, M. LEBRETON Vincent, Mme MECHIN Myriam

Excusés ayant donné procuration : Mme LARAISE Nathalie à M. HANRION Jonathan, M. FEBBA Olivier à M. DE LEO Claudio

A été nommée secrétaire : Mme EGROT Stéphanie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801105-20260626-2026_06_104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

2026_06_104 – Approbation et mise à jour du plan de financement revitalisation du Champ de Foire

La municipalité s'est engagée dans une réflexion visant à revitaliser le centre-bourg de Herry. Cette initiative se concrétise à travers un plan guide articulé autour de trois axes d'interventions majeurs :

- La valorisation et l'intensification des espaces de vie.
- Le développement des modes de déplacement doux et la gestion du stationnement.
- L'organisation des conditions d'habitat du bâti ancien.

C'est dans le cadre du premier axe d'intervention que la commune a décidé de démarrer la programmation de la revitalisation du centre-bourg en s'engageant sur la requalification de la Place du Champ de Foire et de ses abords.

Les objectifs recherchés dans cette première démarche sont les suivants :

- Valoriser et intensifier l'usage de la place du champ de foire ;
- Maintenir le rôle de centralité de l'espace pour augmenter la fréquence des interactions sociales.
- Réorganiser les espaces de la place du champ de foire visant à la création d'un espace de stationnement mieux défini, un espace dédié aux commerces ambulants et un espace de détente végétalisé.
- Requalification des trottoirs et affirmation ponctuelle d'espaces végétalisés.
- Sécuriser la place des modes doux et les accès aux équipements publics.

Sur cette base, le budget prévisionnel mis à jour du projet de la restructuration est d'un montant de 754 618 € HT (hors travaux concessionnaires réseaux).

Le plan de financement prévisionnel mis à jour est détaillé ci-après :

Coût d'investissement			Financement		
	HT	TTC		% participation	Montant HT
Acquisition	- €	- €	DETR	35%	264 115 €
Frais préliminaires	10 000 €	12 000 €	Conseil Régional - CRST	26%	199 700 €
Branchements	- €	- €	Conseil Départemental - aménagement du territoire	3%	24 000 €
Travaux AVP (base+options)	626 005 €	751 206 €	Conseil Départemental - amendes de police	3%	25 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	37 989 €	45 587 €			
CSPS	4 240 €	5 088 €	Commune d'Herry	32%	241 803 €
Mandataire MO	33 003 €	39 604 €			
Provisions pour aléas et révisions	33 381 €	40 057 €			
Frais divers	10 000 €	12 000 €			
Total dépenses	754 618 €	905 542 €			754 618 €

Afin de concrétiser le projet dans sa phase opérationnelle, il est nécessaire d'engager les consultations des différents intervenants à l'acte de construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la programmation de la requalification de la place du champ de foire et de ses abords ;
- Approuve le coût global d'investissement prévisionnel d'un montant de 754 618 € HT ;
- Autorise le Maire à solliciter les subventions pour cette opération auprès de tous les partenaires financiers ;
- Autorise le Maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de l'opération, dont celle permettant l'attribution d'un mandat public de maîtrise d'ouvrages déléguée, et des contrats de conception tels que la maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle et le coordinateur SPS ;
- Autorise le Maire à signer tout document utile pour mener à bien le projet, y compris les marchés des opérateurs économiques dans la limite du plan prévisionnel susvisé et de la délégation faite par le conseil municipal en date du 20 mars 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/06/2026

Le Maire

Etienne de CHOULOT



Secrétaire de séance

Mme EGROT Stéphanie

